

TOUS ENSEMBLE, FAISONS ÉCHEC AUX CAMBRIOLEURS

Les cambriolages dans les résidences sont toujours d'actualité dans notre département. Votre commune n'est pas épargnée par ce type de délinquance. La sûreté étant l'affaire de tous, la Gendarmerie Nationale vous rappellent quelques bons conseils à suivre :

Dissuader en protégeant votre habitation :

- Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée ;
- Protéger et renforcer les points d'accès (portes et fenêtres surtout sur l'arrière) ;
- Fermer vos volets au RDC notamment sur les façades arrières non visibles ;
- Éviter les signes révélant votre absence (courrier, message répondeur, boîte à lettres) ;
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, masse, barre métallique) ;
- Ne pas laisser vos objets de valeur à la vue de tout le monde (téléphone portable, bijoux, documents bancaires etc) ;
- Ne pas cacher vos bijoux dans les lieux habituels (chambre, commodes, chevet) ;
- Un coffre-fort, pour être efficace, doit être lourd et fixe (au minimum scellé au sol) ;
- Verrouiller votre véhicule même dans le garage et dissimuler les clés à l'intérieur de l'habitation (ne pas laisser la carte grise dans la boîte à gants) ;
- Organiser une visite régulière de votre domicile par un parent ou voisin.

Détecter tout acte de malveillance :

- Équiper vos extérieurs d'un éclairage s'activant à la détection de mouvements ;
- Équiper votre habitation d'un dispositif de détection d'intrusion (alarme sonore intérieure et extérieure, voyant lumineux à l'extérieur) et d'un système de vidéoprotection (extérieur et intérieur qui vous servira pour la levée de doute sur la source de déclenchement de l'alarme, obligatoire avant l'appel aux forces de sécurité) ;
- Faire appel à une société de télésurveillance si vous êtes souvent absents ;
- Afficher visiblement vos dispositifs de protection (dissuasion).

Alerter les forces de sécurité en composant le 17 :

- Signaler en **composant le 17** les véhicules et/ou les individus (y compris les adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux ou s'appêtant à commettre un délit ;
- Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, immatriculation, tenue vestimentaire pour les personnes, direction de fuite, etc) ;
- Signaler immédiatement toute trace suspecte repérée aux abords de votre domicile (signes, dessins) ou toute personne inconnue sonnant chez vous, laissant penser à du repérage avant un cambriolage ;
- Penser à vous inscrire sur « **Opération Tranquillité Vacances** » lors de vos absences prolongées ;
- Télécharger gratuitement le dispositif « Stop Cambriolages » à partir de votre téléphone portable qui vous renseignera en temps réels sur les faits commis dans votre secteur ;
- Si vous êtes victime, ne pas intervenir directement si les auteurs sont toujours sur place, se mettre en sécurité et **appeler le 17** ;
- Si vous constatez après coup que vous avez été cambriolés, protéger les lieux, laisser en l'état (préservations des indices) et **appeler le 17**. Une patrouille se rendra sur place pour effectuer les constatations et les opérations de police technique (recherches de traces) ;
- Dans les deux cas, il faudra aller déposer plainte en fournissant un maximum d'éléments sur les objets dérobés et évaluer votre préjudice (dégâts liés à l'effraction + évaluation des objets volés).